

TOURISME - NATURE

Chemin Urbain-V : un partenariat stratégique

Signée à Lyon lors du Salon du Randonneur 2026, une nouvelle convention marque un tournant décisif pour le développement de cet itinéraire emblématique reliant Saint-Flour à Avignon.

À Lyon, le 20 mars 2026, le Chemin Urbain V® a franchi une étape clé de son développement. À l'occasion du Salon du Randonneur, les acteurs majeurs du projet ont officialisé un partenariat structurant destiné à renforcer la visibilité et l'attractivité de cet itinéraire de Grande Randonnée.

Réunis sur le stand de Gard Tourisme, Claire de Gatellier, présidente de l'association du Chemin Urbain V, Christophe Billard, vice-président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, et Daniellé Mouffard, présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, ont signé une convention en présence de nombreux partenaires territoriaux et institutionnels.

Valoriser, rendre visible

Cette signature marque l'ouverture d'une nouvelle phase pour le Chemin Urbain V®. L'ambition est claire : structurer son développement, renforcer les

coopérations locales et amplifier les retombées économiques liées à l'itinérance.

Ce partenariat permettra également de définir des priorités communes et de consolider les actions déjà engagées sur le terrain.

Fruit d'une collaboration naturelle entre deux structures complémentaires, cet accord vise à optimiser la valorisation de l'itinéraire, qu'il soit identifié comme GR® ou sous la marque Chemin Urbain V®. Ensemble, les partenaires entendent promouvoir le parcours, coordonner ses évolutions et bâtir une stratégie de développement concertée avec les collectivités territoriales.

Déjà bien ancré dans le paysage de la randonnée française, le Chemin Urbain V® bénéficie d'une reconnaissance officielle de la FFRandonnée sur l'ensemble de son tracé, de Saint-Flour à Avignon.

Publié une première fois en 2015, puis réédité en 2024 avec un prolongement du parcours, l'itinéraire connaît depuis un regain d'intérêt notable.

Bien baliser

La dynamique est également portée par une présence active sur les salons nationaux et locaux, ainsi que par son intégration au Réseau des Grands Itinéraires Pédestres. Cette synergie contribue à renforcer la visibilité de la grande itinérance en France et à structurer une offre touristique durable.

Pour Claire de Gatellier, cette convention vient consacrer une collaboration déjà solide : « Cette formalisation officialise un soutien mutuel essentiel. La FFRandonnée garantit la qualité du balisage et de l'entretien grâce à son réseau de baliseurs, tandis que notre association assure l'animation, la valorisation et la fréquentation du chemin. Nos missions sont complémentaires et indissociables. »

Au-delà d'un simple accord, cette signature incarne une vision partagée : faire du Chemin Urbain V® un itinéraire de référence, où paysages, patrimoine et histoire se rencontrent pour offrir aux randonneurs une expérience unique.